[172v., 348.tif] sion de deux Vingtiêmes et des 4.∫. p[ar] Livre du premier Vingtiême et etablissant une Subvention territoriale dans tout le royaume a compter du 1. Juillet 1788, et je meditois sur la différence de cette operation et de notre peréquation. En France on etablit un grand plan et on se propose de l'atteindre petit a petit, on abandonne les mesures a prendre pour relever le produit des biensfonds aux deliberations des Assemblées provinciales et municipales. Chez nous sans avoir des idées claires sur le but auguel on tend, on s'est trop pressé de prescrire les mesures a prendre pour relever le produit, et on a completement donné a gauche sur ce sujet precisement parceque sans notions claires sur la fin qu'on se proposoit, on s'est perdu dans les details, on s'est effrayé mal a propos, on a ecouté la paresse, l'imperitie, l'ignorance et les flagorneurs doués de toutes ces vertus. Le moyen imaginé en France pour imposer les futayes paroit ingénieux, mais de moyen seul paroit un grand obstacle a l'impot proportionnel. Je n'allois point au jardin avec la Princesse a cause de mon oeil malade. Au retour je leur lus dans le Journal Encyclopedique Me Tencin et la fin de l'histoire d'Arnold.

Le matin beau, puis vent impetueux.

♀ 21. Septembre. Le matin le Dr Hartmann me recommanda son fils.